EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 octobre 2026

Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 089-218903466-20261012-2026_064-DE

DÉLIBÉRATION N°2026-064

OBJET : Acquisition d'un local au sein du cabinet médical

En exercice : 23
Membres
Présents : 19
Pouvoirs : 2
Absents :4

Le douze octobre deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNEAUD, Maire.

Les membres présents en séance :
Christian BRUNEAUD, Marjorie THEVENOT, Adel BOUAKLINE, Marjorie VILLENEUVE, Guy PERETZ, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE, Jean-Claude LABOZ, Jean-Jacques DARGÈRE, Hiên PHAN, Arielle CHEMINANT, Marie-Pierre VAUX, Isabelle RAPIN, Florence BAUDIN, Mylène SINET, Chrystelle EDOUARD, Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA, Aurélien HELLÉ, Pascal PIRIOU

Les membres ayant donné un pouvoir :
Olivier LANSIAUX pouvoir à Christian BRUNEAUD, Bertrand POUSSIERRE pouvoir à Richard FAURE

Les membres absents et/ou excusés :
Philippe THOMAS, Olivier LANSIAUX, Patrick TUIS, Bertrand POUSSIERRE.

Secrétaire de séance : Madame Chrystelle EDOUARD

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens communaux et les opérations immobilières de la commune ;

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, permettant l'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers à l'amiable ;

Considérant la mise en vente du bien immobilier d'une superficie de 86 mètres carrés, situé au sein de la maison médicale, 28 avenue du Château, sur la parcelle cadastrée AO-140, plan annexé à la présente ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ce bien en vue de développer l'offre de soin sur le territoire communal ;

Considérant le prix de vente fixé à 160 000 euros hors frais de notaires ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'acquisition du bien immobilier bâti situé au sein de la maison médicale du 28 avenue du Château, parcelle cadastrée AO-140, d'une superficie de 86 mètres carrés ;

FIXE le prix d'acquisition à 160 000 euros hors frais de notaires ;

PRÉCISE que les frais de notaires associés sont à la charge de la collectivité acquéreuse ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et tout autre acte administratif nécessaire à la réalisation de ce projet ;

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants à l'opération 338 « Opérations immobilières » ;

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian BRUNEAUD
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

MAIRIE DE SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (YONNE)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 089-218903466-20261012-2026_064-DE

Annexe – Plan parcelle cadastrée AO-140

